

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 308

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

anglais lors de la semaine de trois jours. En outre, la chasse au gaspillage épargnerait bien des heures de travail.

Mais surtout un tel système permettrait une meilleure mobilité (conçue comme un droit de travailleur et non pas comme un instrument de rentabilité entre les mains du patron) de la main-d'œuvre et, partant, plus de plaisir au travail. Ceci à tous les échelons, du manœuvre qualifié à l'universitaire, qui ne seraient plus enfermés pour quarante-cinq ans dans la même routine. Ce système introduirait en outre une meilleure préparation à la retraite, qui souvent s'abat sur un être fatigué comme un coup de poing. Une retraite progressive ne se marierait d'ailleurs pas trop mal avec ce régime humain. Et l'on ne verrait plus, comme à la TV romande, d'anciennes ouvrières

obligées d'écouter Mme Schwarzenbach (de l'industriel, pas du James) leur lire des contes autour d'une tasse de thé.

Lors de la même émission (Temps présent) Max Schmidheiny professait que nous vivons au-dessus de nos moyens. Il oubliait simplement qu'il faut avoir une forte culture et/ou beaucoup d'argent pour ne pas céder à la tentation de la consommation. L'ouvrier modeste ne dispose ni de l'espace, ni du calme, ni du confort, ni de la bibliothèque, ni même de la disponibilité d'esprit qui lui permettraient, au terme d'une journée ou d'une semaine de travail, de se cultiver, de méditer, d'écouter de la musique. Il n'a pas davantage les moyens d'investir dans des valeurs de rapport. De surcroît, le grutier qui commet une faute de manœuvre en répond devant les tribunaux et perd

sa place. Le membre d'un Conseil d'administration qui ne prépare pas sa séance et commet une faute de jugement ne changera rien à son mode de vie : tout au plus sa dactylo et quelques ouvriers seront-ils congédiés.

Dès lors, c'est bien en encourageant la formation professionnelle et générale pendant les heures de travail et sans diminution de salaire que l'on améliorera l'économie nationale. Les profits à court terme des propriétaires des moyens de production seront réduits, mais à long terme le produit national brut augmentera.

Cependant, il est aisé de parier que la droite s'opposera à ce schéma, car il lui enlèvera son meilleur argument contre la participation. Hélas, on n'a pas encore découvert l'oculiste pour ce genre de myopie.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La police et le bruit

Mon article concernant la musique de jazz à Lausanne n'a pas plu à la Direction de police (ce que je comprends), qui m'envoie un exposé des « faits » et sans demander de rectification, m'invite fort courtoisement à plus d'« objectivité ». N'étant jamais parvenu à comprendre ce que ce mot voulait dire, je crois bien faire, après avoir exposé le point de vue très *subjectif* (par définition et nécessairement) de mon informateur, de donner le point de vue de l'autre partie :

« 1. *Lapin vert*

» Régulièrement, la Direction de police accorde des autorisations à ce café-restaurant pour des concerts ou des productions les plus variées (musique moderne ou ancienne, jazz compris, récitals, tours de chant, productions de groupements folkloriques, théâtrales, etc.). Ces autorisations sont données aux conditions habituelles et, à aucun moment, il n'y a eu interdiction.

» Vous dites que des « jam-sessions » auraient été

troublées par des incursions de la police. Or, tant au corps de police qu'à la police du commerce l'on ignore tout de ces interventions. De surcroît, le dossier de cet établissement public ne comporte aucune trace de semblables interventions.

» 2. *Centre de loisirs d'Entrebois*

» M. S. W. a organisé assez régulièrement des concerts de jazz, en 1973-1974 dans ce centre réservé, il est vrai, à des jeunes. De nombreuses réclamations ont été enregistrées de la part des voisins, quant au bruit. C'est pourquoi, pendant quelques semaines, l'heure de clôture de ces concerts a été fixée à 2400 h., au lieu de 0100 h. Puis, les contrôles faits au point de vue bruit ayant été satisfaisants, la Direction de police a à nouveau accordé des autorisations jusqu'à 0100 h. A aucun moment les concerts de jazz n'ont été interdits.

» 3. *Salle paroissiale de Villamont*

» Là également, de nombreuses réclamations nous sont parvenues concernant le bruit. Elles étaient fondées et c'est pourquoi la Direction de police, en date du 27 septembre 1974, a pris la décision

de ne plus autoriser l'organisation de soirées dansantes ou musicales dans la Salle paroissiale de Villamont. Le Conseil de paroisse a reconnu le bien-fondé de cette décision. Nous demandions l'insonorisation de la salle, ce qui n'est pas encore fait. (...) »

4. *Pub Britannia*

Dans ce cas également, sans vouloir m'étendre, l'interdiction ne visait nullement le jazz, mais une source de bruit intolérable.

Dont acte. Je suis ravi quant à moi que les choses soient ainsi mises au point. Mon correspondant me reproche de ne pas m'être « renseigné à la source ». Il est vrai... Mais j'ai cinquante-trois ans et je ne me rappelle pas avoir *jamais* vu semblable démarche obtenir autre réponse qu'un démenti, courtois ou indigné. On me répondra peut-être que c'est parce que justement les récriminations n'étaient *jamais* fondées — et j'aime à le croire, du moins en ce qui concerne notre pays.

... J'allais oublier : Avez-vous lu *Nationalistes et Nationaux* d'Henri Guillemin ?

J. C.